

Manuel - Utilisateurs UNIREG

Utilisation d'UNIREG
"Gestion des Accès"
Copie ou transfert
des droits opérateurs

Unireg – v2.01



Manuel d'aide utilisateur - UNIREG»

Informations sur le document

Projet	Vision 2010-Sirec
Titre	Gestion des accès
Date	28.05.2009
Version	Unireg V2.01
Auteur	Annie Ourliac
État	Validé
Fichier	UNIREG Menu_Accès_Copier-TransfertDroitsOpérateurs.doc

Historique des révisions

Date	Version	Description	Auteur
Juin 2009	0.01	Création du document	zciaoc
Juillet 2009	0.01	Validation du document	zaiptf
Juillet 2009	0.01	Validation prise en compte	zciaoc



Table des matières

3
4
4
4
5
6
6
6
7
8
8
8

15 Menu Accès – Copie ou Transfert des droits d'un opérateur

Ce mécanisme est utilisé pour qu'en cas de départ d'un collaborateur (démission, retraite, déplacement dans un autre office), les autorisations et interdictions puissent être transférées à un autre opérateur.

Les options "copie" et "transfert" des droits d'un opérateur ou utilisateur recopie tout ou parte de ses autorisations et interdictions d'accès aux dossiers.

Rappel:

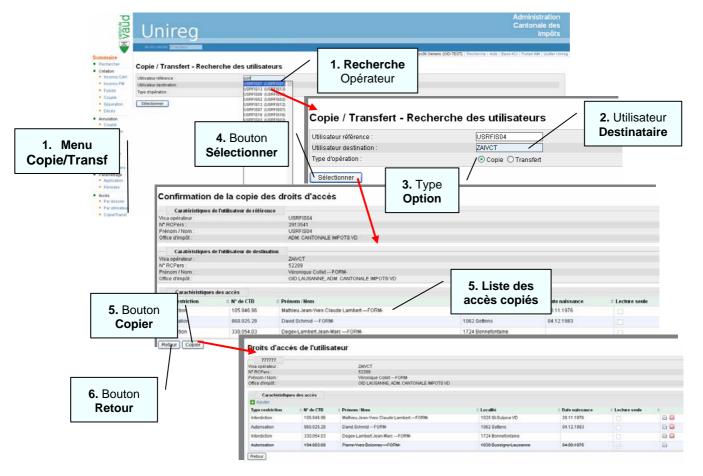
La gestion des accès aux dossiers est limitée uniquement aux personnes possédant les droits de gestion de la sécurité informatique fiscale.



15.1 Copie des droits d'accès

15.1.1 Description des différentes étapes de la copie des droits

15.1.1.1 Sélection des opérateurs concernés et de l'option "Copie"



- 1. Le menu "Accès Copie/Transf" permet de rechercher l'opérateur/utilisateur dont les droits d'accès aux dossiers qui lui ont été attribués doivent être recopiés sur un autre opérateur. L'opérateur de référence est sélectionné en tapant les premiers caractères de son identification ou user. L'application vérifie qu'il s'agit d'un opérateur de l'ACI et par auto-complétion propose une liste de noms.
- 2. De la même manière, un opérateur/utilisateur destinataire de la copie (cible) est sélectionné dans le champ "Utilisateur destination".
- **3.** Par les boutons radios, le choix du type d'opération peut être sélectionné entre **"Copie"** (actif par défaut) ou **"Transfert"** (pour cette dernière, voir explication p. 6).
- **4.** Suite à l'activation de l'option "Copie", le bouton "Sélectionner" permet d'afficher pour contrôle une page répertoriant les droits d'accès qui seront recopiés sur l'opérateur visé.
- 5. Tous les droits sont recopiés sur l'opérateur cible en cliquant sur le bouton "Copier". Une nouvelle page est générée ajoutant les nouveaux droits d'accès à ceux qui existent déjà. Ces droits additionnels sont actifs à partir de la date du jour de l'opération.
 - L'option "Copie" permet à l'opérateur de référence de conserver les droits d'accès qui sont recopiés sur l'opérateur destinataire (cible).
- **6.** A ce niveau, le bouton "**Retour**" permet de revenir à l'étape précédente afin de rechercher un nouvel opérateur dont les droits doivent être copiés.



15.1.1.2 Affichage de la copie des droits accès



- 1. Les nouveaux droits copiés sont listés dans une nouvelle page. Les droits d'accès enregistrés sont affichés avec les informations suivantes :
 - le type de droit d'accès (autorisation ou interdiction),
 - le N° du tiers,
 - le nom et prénom du tiers,
 - la localité de sa résidence principale,
 - la date de naissance du tiers,
 - si l'autorisation s'applique à la lecture uniquement ou à la modification (donc aussi à la lecture),
- 2. Pour l'opérateur désigné, les nouveaux droits d'accès sont ajoutés à ceux déjà existants. Dans le cas présent, un droit d'accès initialement donné à l'opérateur destinataire a été antérieurement supprimé. Il subsiste cependant comme historique, suite à l'opération de recopie de nouveaux droits d'accès.
 - Les droits existants, qu'ils soient actifs ou supprimés, sont maintenus chez l'opérateur destinataire lors d'ajout de nouveaux droits d'accès.
- 3. Le bouton "Retour" permet de valider l'action de recopie venant d'être effectuée et d'atteindre la page "Accès Utilisateur recherche utilisateur".
 - ?

Lors de la recopie des accès, l'application vérifie s'il y a des conflits sur les droits pour un même dossier :

- une interdiction et une autorisation,
- un droit d'accès à la fois en écriture et en lecture,
- un même droit déjà existant

Si c'est le cas, les dossiers provoquant le conflit sont affichés avec le N° du tiers, son nom et prénom et un texte renseignant sur l'erreur.

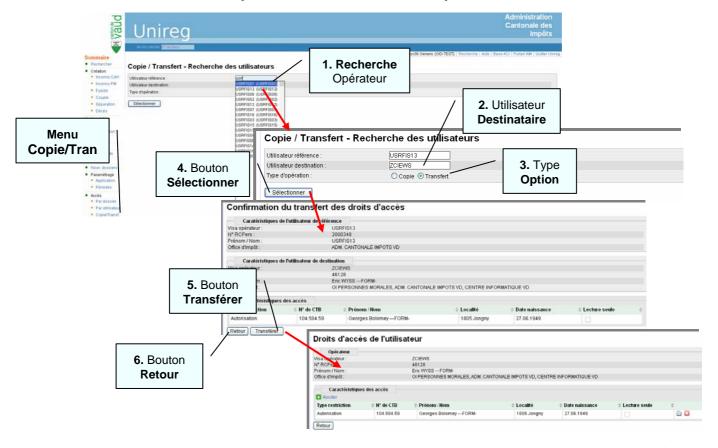
Si certains droits ne doivent en fait pas être attribués à l'opérateur-cible, il convient après copie, de les supprimer (voir UNIREG Menu_Accès_ParUtilisateur ou ParDossier).



15.2 Transfert des droits d'accès

15.2.1 Description des différentes étapes du transfert des droits

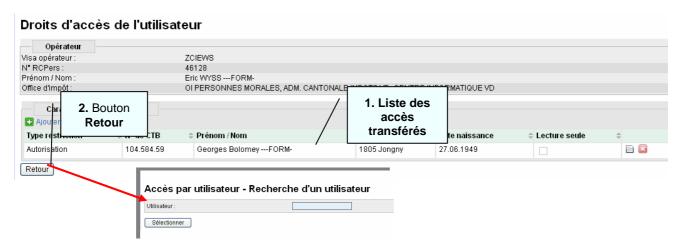
15.2.1.1 Sélection des opérateurs concernés et de l'option "Transfert"



- 1. Les deux premières étapes sont identiques à la copie des droits. Le menu "Accès Copie/Transf" permet de rechercher l'opérateur/utilisateur dont les droits d'accès aux dossiers qui lui ont été attribués doivent être transférés sur un autre opérateur (cible). L'opérateur de référence est sélectionné en tapant les premiers caractères de son identification (user) ou son nom. L'application vérifie qu'il s'agit d'un opérateur de l'ACI et par auto-complétion propose une liste de noms.
 - La vérification avant et après l'opération de transfert des droits d'accès de l'opérateur de référence est indispensable afin de ne pas commettre d'erreur (voir p.8).
- 2. De la même manière, un opérateur/utilisateur destinataire (cible) du transfert est sélectionné dans le champ "Utilisateur destination".
- 3. Le choix du type d'opération se fait par les boutons radios. L'option "Transfert" doit être activée.
- **4.** Suite à l'activation de l'option "Transfert", le bouton "**Sélectionner**" permet d'afficher pour contrôle une page à l'écran les droits d'accès qui seront transférés sur l'opérateur visé.
- 5. Tous les droits sont transférés sur l'opérateur de destination en cliquant sur le bouton "Transférer". Une nouvelle page est générée ajoutant les nouveaux droits d'accès à ceux déjà existants. Ces nouveaux droits sont actifs à partir de la date du jour de l'opération.
 - Lors du transfert des accès, l'application agit de la manière que pour la copie des droits, si ce n'est qu'après le transfert, il est mis fin aux droits d'accès pour l'opérateur de référence à la date à laquelle s'est effectuée l'opération.
- **6.** A ce niveau, le bouton **"Retour"** permet de revenir à l'étape précédente afin de rechercher un nouvel opérateur dont les droits doivent être transférés.



15.2.1.2 Affichage du transfert des droits accès



- 1. Les nouveaux droits transférés sont listés dans une nouvelle page. Les droits d'accès enregistrés sont affichés avec les informations suivantes :
 - le type de droit d'accès (autorisation ou interdiction).
 - le N° du tiers,
 - le nom et prénom du tiers,
 - la localité de sa résidence principale,
 - la date de naissance du tiers,
 - si l'autorisation s'applique à la lecture uniquement ou à la modification (donc aussi à la lecture),
 - la possibilité de visualiser les logs par l'icône " et de mettre fin à un droit d'accès existant par l'icône " ¹.
 - Pour l'opérateur destinataire qui possède déjà des droits d'accès, les nouveaux droits d'accès sont ajoutés à ceux déjà existants. Les droits d'accès présents, qu'ils soient actifs ou supprimés, sont maintenus lors d'ajout de nouveaux droits d'accès.
- 2. Le bouton "Retour" permet de valider l'action de recopie venant d'être effectuée et d'atteindre la page "Accès Utilisateur - recherche utilisateur".

N Lors de la recopie des accès, l'application vérifie s'il y a des conflits sur les droits pour un même dossier:

- une interdiction et une autorisation,
- un droit d'accès à la fois en écriture et en lecture,
- un même droit déjà existant

Si c'est le cas, les dossiers provoquant le conflit sont affichés avec le N° du tiers, son nom et prénom et un texte renseignant sur l'erreur.

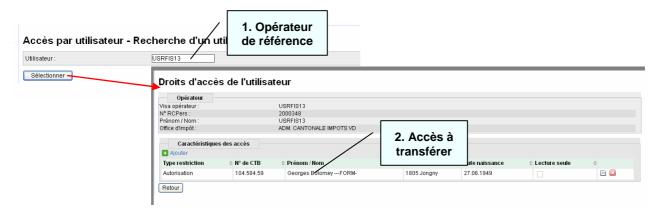
Si certains droits ne doivent en fait pas être transférés à l'opérateur-cible, il convient après attribution, de les supprimer (voir UNIREG Menu Accès ParUtilisateur ou ParDossier).



15.2.2 Vérification des accès transférés

15.2.2.1 Opérateur de référence avant le transfert

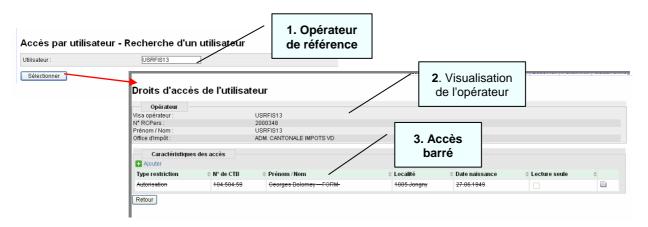
Avant de réaliser l'opération de transfert (voir Ch. 15.1.1.1, p. 6), il est important de faire un contrôle des accès qui vont être transférés.



- 1. Par le menu "Accès par utilisateur" la recherche de l'opérateur de référence peut être effectuée, afin d'afficher à l'écran ses propriétés et les droits d'accès dont il bénéficie.
- 2. La visualisation de l'opérateur de référence permet de vérifier dans le bloc "Caractéristiques des accès" les droits d'accès qui sont transférés sur un nouvel opérateur destinataire.

15.2.2.2 Opérateur de référence après le transfert

L'opération de transfert étant terminée (voir Ch. 15.1.1.1, p. 6), une vérification de l'opérateur de référence s'impose.



- 1. Par le menu "Accès par utilisateur" la recherche de l'opérateur de référence peut être effectuée, afin d'afficher à l'écran ses propriétés et le devenu de ses droits d'accès.
- **2.** La visualisation de l'opérateur de référence permet de vérifier dans le bloc "Caractéristiques des Accès ", l'état des droits d'accès transférés.
- Suite au transfert effectué, les droits d'accès sont supprimés pour l'opérateur de référence affiché.
 L'état est modifié et présente les droits d'accès supprimés sous format barré.